



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 21- 919 /EMAT/DRH/BGP/SCH/SEC

DSIA
Secrétariat Administratif
N° 2975 / 1704/21

INFO	ACTIV
SAR	
BST	
SPBF	
SMI	
RAA	
SNV	
SEIE	
CS	
SE	

01 BP 772 Cotonou

Tél : +(229) 21.30.20.26

Sp-cemat@emat.mil.bj

Cotonou, le 30 mars 2021

Handwritten notes:
MHR
sf → b/ko

NOTE DE SERVICE

OBJET : Rappel à l'ordre sur les démissions irrégulières répétées.

Référence : Loi 2020-19 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels des Forces Armées Béninoises (FAB) telle que modifiée par la loi 2020-28 du 02 septembre 2020.

Depuis un certains temps, certains personnels militaires de l'Armée de Terre déposent leurs lettres de démission des FAB dans leurs unités respectives et disparaissent sans attendre l'avis des autorités compétentes. Il est à rappeler que cette manière de démissionner, qui ne respecte pas la procédure en vigueur est irrégulière et fait de son auteur un déserteur après une absence irrégulière de six (06) jours consécutifs et plus. De plus, la désertion est une faute passible de radiation avec la perte du grade et des droits à la pension si le déserteur n'a pas au moins quinze (15) ans révolus de service.

La loi sus-référencée dispose en son article 151 que : « ... le militaire démissionnaire attend à son poste l'acceptation de sa demande par l'autorité investie du pouvoir de nomination ». Afin de mettre fin à cette mauvaise pratique, tout militaire de l'Armée de Terre qui souhaite voir son dossier de démission aboutir afin de bénéficier de ses droits, devra se conformer strictement aux dispositions statutaires ci-dessus rappelées. Autrement, le dossier de l'intéressé sera traité conformément aux dispositions prévues pour les cas de désertion.

Les chefs de corps et de services de l'Armée de Terre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la vulgarisation des mesures contenues dans la présente note de service.



Colonel Fructueux C. A. GBAGUIDI
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre